

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY**

**Séance ordinaire du 21 octobre 2016 à 20 Heures 30**

**Nombre**

**De Conseillers 19**  
**De Présents 15**  
**De votants 17**

Date de la convocation : le 14 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un du mois de octobre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

**Étaient présents :**

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS et Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Mme Isabelle BACON, Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL, Jocelyne PASQUIER et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ et Jean-Pierre NICOLAS conseillers municipaux.

**Étaient absents :** Mme Sandrine BOITEL (CM)

**Étaient absents excusés :** Mesdames Patricia BAZIN et Laurence NICOLAS, Monsieur Philippe RETOURNÉ

**Pouvoirs :** Pouvoir de Madame Patricia BAZIN à Monsieur Sylvain BOREGGIO  
Pouvoir de Madame Laurence NICOLAS à Monsieur Marceau WILMART











Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.


Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

-  Finances – Compte de gestion 2015
-  Finances – Décisions modificatives BP 2016
-  Finances – Groupement de commandes pour la vidéo surveillance
-  Education – classes de découverte 2017
-  Intercommunalité – Désignation des futurs conseillers communautaires au conseil d'agglomération
-  Personnel – Contrat d'assurance des risques statutaires – délégation au CDG 27
-  Salle polyvalente – Modification du règlement intérieur
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point suivant :

 Intercommunalité – modification des statuts de la CCPN

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ce rajout.

**1) Education – Classe de découverte 2017 pour une classe de l'école maternelle (D.47/2016)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de départ en classe de découverte des 25 élèves de la classe de double niveau de moyenne et grande section de Mme Christelle FRAINET, durant 3 jours et 2 nuits en avril 2017 au château de Ménilles. Le montant du séjour s'élève à environ 4 000 € sans subvention possible du Conseil Départemental.

Selon le plan de financement présenté par la professeure des écoles, le reste à charge pour la commune serait d'un montant de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention :

ACCEPTE de financer une partie de la classe de découverte pour l'école maternelle

FIXERA ultérieurement la participation de la commune lors de la présentation du plan de financement définitif.

**2) Finances – Compte de gestion 2015 (D.48/2016)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3) Finances – Décision modificative n°2 (D.49/2016)**

Monsieur le Maire rapporte qu'il est nécessaire pour les opérations énumérées ci-après d'effectuer des modifications sur le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire propose le mouvement de crédit suivant :

**1) Travaux de voirie divers :**

Travaux sur pluviales croisement rue Georges Leblanc et rue de St André : 13 680.06 €

Moe aménagement de la rue d'Ezy : 15 720 €

Creusement d'un puit d'infiltration : 3 198 €

Travaux d'aménagement de sécurité rue d'Ezy : 300 000 €

DI – 2313 - constructions en cours = - 154 380 €

DI – 2315 – installations de voirie en cours = - 145 620 €

DI – 2183 – matériel de bureau et informatique = - 40 000 €

DI – 2152 – installations de voirie = + 340 000 €

**2) Achat d'un terrain rue de l'Obélisque :**

DI – 21571 – Matériel roulant voirie = - 15 000 €

DI – 2111 – Achat de terrains nus = + 15 000 €

**3) Achat de matériel de voirie :**

DI – 2313 – Constructions en cours = - 35 000 €

DI – 21578 – Autres matériels et outillages de voirie = + 35 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :  
ACCEPTE les modifications proposées

**4) Finances – Groupement de commandes pour la vidéo protection (D.50/2016)**

Suite à une étude réalisée par le référent sûreté de la Préfecture en collaboration avec la gendarmerie et les services de la commune, il est proposé d'installer plusieurs caméras de vidéo protection sur le territoire.

Compte tenu de l'intérêt de coordonner les initiatives communales en matière de sécurité publique pour mieux lutter contre la délinquance, optimiser les demandes de subvention, et les coûts d'investissement en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, les communes de La Couture Bousse, Croth, Le L'Habit et Marcilly sur Eure ont décidé de constituer un groupement de commandes. Il donne lecture du projet de convention constitutive de groupement de commandes et propose au conseil de valider ce document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la convention de groupement de commandes pour l'implantation coordonnée de réseaux vidéo protection dans les communes de La Couture Bousse, Croth, Le L'Habit et Marcilly sur Eure  
AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

**5) Education – classe de découverte 2017 - école primaire (D.51/2016)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du séjour des 30 élèves de la classe de CM1, du lundi 24 avril 2017 au vendredi 28 avril 2017 (5 jours) au centre « Volca Sancy » à Murat le Quaire (Auvergne). Le montant par enfant s'élève à la somme de 404 euros sans subvention possible du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE le coût de ce séjour,

DEMANDE une participation aux familles de 80 € par enfant habitant La Couture Bousse.

**6) Intercommunalité – désignation des futurs conseillers communautaires au Conseil d'agglomération (D.52/2016)**

Monsieur le Maire rapporte que la fusion entraîne une nouvelle répartition des élus communautaires au sein du futur Conseil communautaire de l'EPN (Evreux Porte de Normandie). Ainsi, aux termes de l'article L5211-6-1 du CGCT et hors accord local, le nouveau Conseil communautaire comprendra 111 sièges répartis ainsi qu'il suit entre les 62 communes de l'EPN :

Evreux : 42 sièges

Saint Sébastien de Morsent : 4 sièges

Gravigny : 3 sièges

Saint André de l'Eure : 3 sièges

Guichainville : 2 sièges

1 siège pour les 57 autres communes

Si le nombre de représentants d'une commune au sein du futur EPN est inchangé par rapport à sa représentation actuelle au sein du GEA ou de la CCPN, les conseillers communautaires aujourd'hui en place seront conseillers communautaires au sein du Conseil du futur EPN.

**Mais si une commune a, demain, plus ou moins d'élus qu'aujourd'hui, il conviendra de pourvoir à la désignation des nouveaux élus avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain ce qui est le cas de notre commune.**

Les règles sont les suivantes (article L5211-6-2 du CGCT) :

Modalités de désignation des nouveaux conseillers communautaires en cas de diminution du nombre de conseillers communautaires :

**Dans les communes de 1000 habitants et plus les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La parité n'est pas obligatoire dans ce cas de figure.**

La liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élue devient conseiller communautaire suppléant.

Il appartient donc au conseil municipal de bien vouloir procéder aux opérations de vote :

### **Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15 (quinze)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 15 (quinze)
- e. Majorité absolue : 8 (huit)

#### **Ont obtenu :**

M. BOREGGIO : 15 voix

M. WILMART : 15 voix

Ont été proclamés conseillers communautaires auprès de l'EPN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Titulaire : Monsieur Sylvain BOREGGIO      Suppléant : Monsieur Marceau WILMART

## **7) Intercommunalité – Modification des statuts de la Communauté de communes La Porte Normande – Evolution des compétences / Gouvernance du future EPN / Evolution des compétences EPN (D.53/2016)**

Vu la notification par courrier électronique du 21 octobre 2016 de la délibération n° 2016-55 portant modification des statuts de la Communauté de communes La Porte Normande – Evolution des compétences / Gouvernance du future EPN / Evolution des compétences EPN, prise en conseil communautaire du 19 octobre 2016 ;

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent se prononcer sur les transferts proposés par délibération dans un délai de 3 mois suivant la notification ;

Le maire rappelle que dans le cadre de la fusion avec le Grand Evreux Agglomération (GEA) effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé, en conseil communautaire du 19 octobre 2016, d'harmoniser les statuts de la CCPN et du GEA, afin qu'en janvier 2017, les statuts des deux EPCI soient fusionnés et que la nouvelle agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) dispose rapidement de conditions efficaces d'exercice de ses compétences.

Monsieur le maire donne lecture de la nouvelle rédaction de la compétence voirie et liste les compétences nouvelles prises par la CCPN.

S'agissant de la gouvernance du futur EPN, le maire expose qu'en l'absence d'accord local délibéré le 15 décembre 2016, le Préfet entérinera la composition des conseils communautaires selon le droit commun (pour le futur EPN, la composition de droit commun fixe à 111 le nombre de conseillers communautaires, telle qu'elle a été envoyée à toutes les communes en mai dernier, à l'appui du projet de fusion).

A l'occasion de la présente délibération, il est proposé « d'officialiser » la gouvernance retenue par les élus du GEA et de la CCPN pour la composition du futur conseil communautaire, à savoir la composition de droit commun.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'évolution des compétences de la CCPN, telle qu'annexée à la présente délibération, conformément à la procédure de l'article L5211-17 du CGCT (*procédure de droit commun*)

D'ACTER ET ADOPTER la gouvernance du futur EPN selon le droit commun,

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE NORMANDE****Évolution des compétences en vue de la fusion****Modification des statuts notifiés par l'arrêté préfectoral drcl/bcli/ n° 2016-27 du 3 mars 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes la porte normande :****Nouvelle rédaction de la compétence Voirie**

- Création ou aménagement et entretien de **voiries d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire**, toutes les voiries – au sens du Code de la voirie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
- Création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire :**
  - les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.

**Nouvelles compétences à ajouter aux compétences actuelles de la CCPN**

- **Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :**
  - Futurs équipements aquatiques
  - Musée des instruments à vent de la Couture Bousse

**Développement de l'enseignement supérieur****Appui à la recherche****Appui à la formation professionnelle****Cohésion sociale et territoriale****Soutien aux activités et manifestations événementielles à rayonnement communautaire****Fourrière animale**

Les autres compétences des statuts de l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-27 du 3/03/2016 ne sont pas modifiées.

**8) Personnel – Contrat d'assurance des risques statutaires – délégation au CDG 27 (D.54/2016)**

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

En parallèle, après discussion avec le Conseil municipal, il est demandé de réaliser une étude comparative auprès de notre assureur.

**9) salle polyvalente – modification du règlement intérieur (D.55/2016)**

Monsieur le Maire rapporte que suite à l'établissement par délibération D.29/2016 du 08 juillet 2016 de l'acte constitutif de la régie de recettes de la salle polyvalente à la demande de la trésorière municipale, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur.

Les modifications portent sur le montant de la caution qui passe de 350 € à 400 € et la remise d'un relevé d'identité bancaire pour faciliter le remboursement partiel de la caution en cas de non-respect des consignes.

Monsieur la Maire présente le règlement intérieur modifié.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE le règlement intérieur de la salle polyvalente.

**10) Devis**

Rien à présenter

**11) Rapport des commissions**

Monsieur DAVOUST, Maire-Adjoint :

- l'enfouissement des réseaux sera réalisé rue de Thibouville durant l'année 2017
- les coupures d'éclairage public ont permis de réaliser une baisse de la consommation de 40 000 Kwh par an
- un remplacement et un renforcement de l'éclairage public doit être réalisé au bois fleuri et dans le lotissement Henri IV

**12) Questions diverses****a) Informations**

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, informe l'assemblée :

- \* que le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015 réalisé par le SIAEVE est disponible pour consultation.
- \* que la cérémonie des vœux aura lieu le 7 janvier 2017.
- \* que le marché de Noël aura lieu le 20 novembre 2016.
- \* de la réalisation d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de la commune qui paraîtra en janvier 2017.
- \* du début des travaux de la rue d'Ezy au mois de novembre.
- \* de la réalisation de travaux de peinture à l'école de musique.
- \* de la réalisation du PPMS alerte « attentat-intrusion » aux écoles – cet exercice a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements existants. Une réflexion est lancée pour l'amélioration de la sécurité des deux écoles.
- \* que suite à une réunion avec les délégués de parents d'élèves, un manque d'effectif a été recensé pour la surveillance de la cantine scolaire. Une personne supplémentaire devrait intégrer l'équipe sur le temps de midi.

**b) Tour de table**

Madame MERTZ pose la question à Monsieur le Maire de l'avancée de la procédure de recrutement du médecin. Le processus doit durer plusieurs mois avant le recrutement.

Madame WILHEMY demande s'il est possible d'installer un détecteur de présence au niveau de la porte d'entrée de la salle polyvalente. En effet, avec la coupure de l'éclairage public, des difficultés sont rencontrées pour fermer à clé.

Monsieur LAMI informe l'assemblée que le nouveau site Internet de la ville est actif : [www.lacoutureboussey.fr](http://www.lacoutureboussey.fr)  
Il indique aussi que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par l'Etat concernant les fortes précipitations du mois de juin. L'information a été mise en ligne sur le site.

Monsieur WIMART explique qu'un prestataire a été reçu aux fins d'installer un logiciel pour la gestion de la régie de la cantine scolaire. L'objectif est de pouvoir intégrer les moyens modernes de paiement.

Madame BACON demande des précisions sur les travaux en cours dans l'ancien local de la boucherie. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agirait d'une sandwicherie.

Monsieur DAVOUST informe que le téléthon aura lieu les 26 et 27 novembre 2016.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.  
La séance est levée le vendredi 21 octobre 2016 à 23 Heures 00 minutes

Maire :

M. Sylvain BOREGGIO

Maire-Adjoints :

M. Francis DAVOUST

M. Daniel L'HOSTIS

M. Marceau WILMART

Conseillers municipaux :

Mme Isabelle BACON

Mme Nadine HANNE

Mme Nicole MERTZ

Mme Marie-Christine MICHEL

Mme Jocelyne PASQUIER

Mme Corinne WILHELMY

M. Altino DIAS DE OLIVEIRA

M. Michel LAMI

M. Jean-Marie LUCIANI

M. Sébastien MERTZ

M. Jean-Pierre NICOLAS